

Pierre Cardo

Député des Yvelines

Président de la Communauté d'Agglomération
des Deux Rives de la Seine (CA2RS)

Monsieur Julien CRESPO

Maire de Vaux-sur-Seine
21 Boulevard Angibout
78740 VAUX-SUR-SEINE

Chanteloup, le 28 janvier 2010
Réf. Pc/circ/carr

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Venant d'être alerté par plusieurs habitants de votre commune ainsi que par la presse locale sur le contenu d'un article relatant, sous le titre « Une réhabilitation en marche », la plantation d'arbres par la société Petitdidier, paru en page 13 de l'édition de janvier 2010, qui m'a été communiqué (et qui figure également sur le site internet de votre commune), je me dois de vous dire mon extrême étonnement.

Il est effectivement indiqué que « *parmi les personnalités qui ont montré leur intérêt pour cet évènement, nous notons la présence de Monsieur Cardo, député de la 7^e circonscription des Yvelines ...* » et de différentes autres personnalités.

Vous ne pouvez ignorer que cette présentation est volontairement erronée, voire fallacieuse et destiné à induire volontairement en erreur vos lecteurs qui m'ont d'ailleurs interpellé sur mes positions quant à ce dossier.

Il est un fait que, depuis de très nombreuses années, je m'intéresse de très près au devenir et aux problèmes du Massif de l'Hautil et je suis à l'origine, en ma qualité de parlementaire, de la prise en compte des problèmes posés par les carrières souterraines, au titre des catastrophes naturelles et de la possibilité, pour des victimes d'un effondrement de galeries, de pouvoir, sous certaines conditions, être indemnisées.

Je ne peux donc qu'être particulièrement sensibilisé et préoccupé par tout projet concernant ce secteur. C'est à ce titre que je montre effectivement un intérêt particulier pour toute initiative pouvant être prise.

Par contre, il m'eut été difficile d'apprécier ou de montrer mon intérêt pour le projet de la société Petitdidier et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, comme vous ne pouvez l'ignorer, bien que député du secteur, je n'ai pas été convié à la plantation du 5 décembre. J'en ai été informé par des associations et des citoyens qui m'ont convié, le même jour à me rendre devant l'entrée du site où je me suis effectivement rendu. De toutes les façons, je n'aurais pu y pénétrer, un contrôle des invitations étant effectué à l'entrée.

D'autre part, je me suis également rendu dans le secteur pour constater le problème posé par l'ouverture d'un fontis situé, sur une route, à quelques dizaines de mètres de l'entrée du site.

Or, je constate que votre publication ne fait état ni de cette manifestation, ni du fontis.

Enfin, je ne peux qu'être particulièrement préoccupé par les projets de la dite société et notamment celui qui consiste à ouvrir, sur une surface de 25 ha, un Centre d'Enfouissement Technique pour déchets inertes et par la circulation massive, sur les voiries départementales, de centaines de camions, venant déverser divers matériaux sur ce site et ce de façon, visiblement, non (ou peu) contrôlée, comme en témoigne la présence de matériaux qui n'entre visiblement pas dans la catégorie des déchets inertes comme les responsables de la société ont pu le reconnaître.

Je ne peux qu'être préoccupé par le déclassement d'un espace naturel protégé au bénéfice d'une société privée et je ne peux accepter que cette forêt soit transformée en centre d'enfouissement de déchets de quelque nature que ce soit.

Je ne peux enfin qu'être préoccupé par un projet qui consiste à apporter 1 000 000 de tonnes de déchets avant comblement, dénivellement et rehaussement du secteur sans se préoccuper de la faune et de la flore, ni de l'écoulement des eaux, comme le souligne d'ailleurs le Commissaire enquêteur dans son rapport.

J'ai eu l'occasion de soumettre l'ensemble de ces préoccupations à Monsieur le Sous-préfet de Mantes au cours d'un récent entretien ainsi qu'au Ministère de l'Environnement.

.../...

Je vous demande par conséquent, avant toute autre démarche de ma part, de publier, dans la prochaine édition de votre publication et de façon visible, un article rectificatif précisant que

« Contrairement à une information publiée page 13 de l'édition de janvier de Vaux Magazine, le député n'a pas assisté à la plantation, par la société Petitdidier, de 8000 arbres, n'ayant pas été convié et que le député, très préoccupé par la préservation de notre environnement et des espaces protégés, ne peut être qu'opposé à la transformation du Massif de l'Hautil en Centre d'Enfouissement Technique de catégorie III. »

Cette même insertion devra également figurer sur le site internet de votre commune.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copie Presse locale
 Sous-préfecture de Mantes



Pierre Cardo